

Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) 2024

BILAN DE L'ANNÉE 2023 :

Les compte de gestion / administratif ayant étant présenté avant, le bilan 2023 sera repris de façon succincte.

Pour mémoire, le compte administratif 2023, est résumé ci-dessous :

	<i>Résultat à la clôture de 2022 :</i>	<i>Part affectée à l'investissement (C/ 1068) :</i>	<i>Résultat de l'exercice 2023 :</i>	<i>Résultat de clôture pour 2023 :</i>
Investissement	59 398,01		908 578,15	967 976,16
Fonctionnement	1 384 723,96	49 432,99	- 35 987,29	1 299 303,68
TOTAL	1 444 121,97		872 590,86	2 267 279,84

LA DETTE :

Le Syndicat rembourse un emprunt dont les échéances sont :

- . À capital constant (Soit 110 866,68 € par an)
- . Mais à intérêts dégressifs (Soit 22 862,09 € pour 2023) :

Motif emprunt :	Année début :	Année de fin :	Taux fixe :	Capital emprunté :	Capital restant dû au 31.12.2023 :	Échéances annuelles 2023 :
Réservoir des Fraux à PIPRIAC	2014	2029	3,51 %	1 663 000 €	582 049 €	133 728,77 €

Particularité de cet emprunt : après avance des échéances, cet emprunt est intégralement remboursé par le SMG-Eau 35.

L'AUTOFINANCEMENT :

L'autofinancement permet de déterminer la capacité à investir. Son calcul est présenté dans le tableau ci-dessous :

Recettes :	Rappel 2022	2023	Évolution :
c/ 70118 - ventes d'eau :	306 363 €	194 319 €	(-) 112 044 €
c/ 7084 – mise à dispo. personnel :	153 314 €	168 394 €	(+) 15 080 €
c/ 7087 - participation frais siège :	2 533 €	2 659 €	(+) 126 €
c/ 747 - participation des adhérents :	48 218 €	47 034 €	(-) 1 184 €
c/ 7588 = participation déf. Incendie BIC :	4 289 €	4 426 €	(+) 137 €
Chap 013 – atténuations de charges :	2 604 €	170 €	(-) 2 434 €
chap 77 - recettes exceptionnelles :	4 653 €	8 419 €	(+) 3 766 €
Total des recettes =	521 974 €	425 421 €	
Moins les dépenses :			
Dette (Capital + intérêts)	Non comptabilisé	car remboursé	Intégralement
Charges du chapitre 011 :	66 383 €	53 280 €	(-) 13 103 €
Charges du chapitre 012 :	181 267 €	188 231 €	(+) 6 964 €
Charges du chapitre 65 hors SMG :	90 450 €	91 035 €	(+) 585 €
Charges du chapitre 67 :	24 541 €	0 €	(-) 24 541 €
Total des dépenses =	362 641 €	332 546 €	
Autofinancement =	159 333 €	92 875 €	(-) 66 458 €

2023 montre une baisse notable des recettes par rapport à 2022.

Mais les recettes 2023 de vente d'eau semblent plus dans la norme qu'en 2022 ; année qui avait été exceptionnelle par rapport aux montants de régularisation de Py et pénalité.

Hormis au chapitre 67 (Charges exceptionnelles) et dans une moindre mesure le chapitre (011), les charges n'ont pas beaucoup évolué.

Malgré la mise à disposition des stations, la capacité d'autofinancement de OUEST 35 s'est dégradée. Il sera important de vérifier que la hausse du prix de l'eau 2024 améliore la situation.

Le résultat positif de la section d'investissement en 2023 : 908 578 €,
 est quasi-exclusivement dû à la perception de recettes très ponctuelles pour : 864 210 €.

PROJECTIONS POUR L'ANNÉE 2024 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :::

Les crédits prévus en recettes devraient augmenter légèrement suite à la hausse de tarif votée pour 2024.

Concernant le compte 7087, une augmentation significative sera à inscrire pour tenir compte de la nouvelle mission économies d'eau du SMG-Eau 35. Faute de recul, un montant de 30 000 € sera mis au budget.

L'équivalent sera mis en dépenses au compte 6225 pour que OUEST 35 fasse une opération blanche.

Dépenses :::

. Les charges récurrentes (Loyers, fluides, fournitures administratives, impôts, etc...) :

La plupart des charges de fonctionnement vont continuer à augmenter du fait de l'inflation mais avec un impact sur la globalité du budget qui reste mesuré.

. Autres dépenses non récurrentes :

Ce seront la majorité des crédits sur ce chapitre (Environ 125 000 € sur les 175 000 €).

Des analyses d'eau par SAUR :	8 000 €
<i>Pour la Station de MERNEL :</i> . Coopération avec le SM GBO sur les mesures préventives 2023	7 700 €
Pour la station de Port-de-Roche : . Coopération avec l'UGVA sur les mesures préventives 2024 (Acompte de la 1/2 - le solde sera payé en 2025)	7 070 €
Remboursement au SMG-Eau 35 pour la mission économies d'eau :	30 000 €
<i>Pour la révision des PPC du Meneu :</i> Les travaux prescrits par l'arrêté préfectoral n'ont pas avancé en 2023 (Chez M. GRAVOT et la clôture autour du terrain de 4x4) pour un montant non chiffré à ce jour et des indemnités (Environ 33 000 €).	48 000 €
<i>Pour les PPC de MERNEL :</i> Dans le cadre de la poursuite de la révision des périmètres de protection, marché auprès d'un géomètre pour préparer les indemnités	24 000 €

Pour le PPC de MERNEL, les indemnités devraient être versées en 2024. Mais le géomètre n'ayant pas encore fait les calculs, elles ne sont pas incluses dans ce tableau. Une décision modificative sera à prendre au besoin.

Personnel / élus :

Il n'y a aucun avancement d'échelon sur 2024.

Mais la masse salariale va grossir d'environ 3 100 € pour au moins deux raisons :

- . La hausse de 5 points accordée par le gouvernement à tout le monde (Agents comme élus) au 1^{er} janvier 2024 ;
- . Et l'effet sur une année pleine de la hausse du point accordée en juillet 2023.

En sens inverse, le coût de l'assurance statutaire va baisser un peu (De 2 ou 300 € sur les 6 000 € à déboursier) à l'occasion du nouveau contrat et de son taux en baisse.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes :::

Hormis le classique remboursement de l'emprunt pour le réservoir des Fraux à PIPRIAC, une subvention sera à demander au SMG-Eau 35 pour la mise en place des PPC du Meneu pour 3 216 €.

Dépenses :::

Les principaux investissements prévisibles à ce jour sont :

- Des études (Chapitre 20) :

. Suite des recherches en eau près de la station de Port-de-Roche	115 000 €
. Station de la Boutratais, au GRAND-FOUGERAY, Études pour la mise en service du second puits	26 000 €
. Schéma directeur de OUEST 35	40 000 €

- Des travaux et biens (chapitre 21) :

. Réserve de crédits pour des achats de terrain	10 000 €
. Petits travaux	4 000 €
. Publication des servitudes de l'interconnexion	2 000 €
. Nouvelle voiture pour le service technique	15 000 €

- De gros travaux (Chapitre 23) :

. Amélioration des filières des stations de MERNEL + SAINT-SENOUX	155 000 €
. Comblement des lagunes de RAULIN et LANGON	42 000 €
. Station de la Boutratais, au GRAND-FOUGERAY, part travaux	25 000 €

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

	2024	2025	2026
RECETTES :			
Résultat reporté estimé N-1 :	967 976 €	726 412 €	497 872 €
Autofinancement annuel :	93 000 €	74 000 €	74 000 €
Emprunt / subvention(s) :		300 000 €	300 000 €
Total des recettes estimé =	1 060 976 €	1 100 412 €	871 872 €
DÉPENSES :			
ÉTUDES :			
Recherche eau LANGON : Moe + sondages de reconnaissance	75 000 €	40 000 €	
Station de La Boutratais - Forage 2 - Études pour autoriser la nouvelle filière SCE (14 540 € HT) + pompages d'essai IGEFOR (10 770 €)	17 770 €	7 540 €	
Schéma directeur	10 000 €	10 000 €	
Audit du contrat de D.S.P.	10 000 €	10 000 €	
PGSSE captages	Pour mémoire		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :			
Achats de terrain autour des PPC	5 000 €		
Petits travaux divers	4 000 €		
Publication des servitudes de l'interconnexion	2 000 €		
Remplacement d'un véhicule pour le service technique	15 000 €		
Amélioration des filières de MERNEL et SAINT-SENOUX : MOE et études	28 794 €	20 000 €	5 000 €
Amélioration des filières de MERNEL et SAINT-SENOUX : travaux	100 000 €	500 000 €	150 000 €
Comblement des lagunes de Raulin / Port-de-roche	42 000 €		
Station de La Boutratais - Forage 2 - travaux pour mise en service : clôture + mise en place pompe et raccordement à la station	25 000 €	15 000 €	
Filière de traitement au Meneu (Estim. 600 000 €)	Pour mémoire		
Filière de traitement à Port-de-roche (LANGON) (Estim. 1 400 000 €)	Pour mémoire		
Usine de traitement au Paradet (REDON) (Estimation : en attente)	Pour mémoire		
Total des dépenses estimé =	334 564 €	602 540 €	155 000 €
Résultat annuel = report de l'année suivante	726 412 €	497 872 €	716 872 €

Conclusion :

Avec la dissolution du Syndicat Mixte EAU DE LA FORÊT DE PAIMPONT en 2025, les recettes diminueront d'approximativement :

- . Au compte 7084 – personnel mis à disposition : - 12 800 € ;
- . Et au compte 747 – participation des collectivités : - 8 000 €.

À l'inverse, la recette du compte 70118 – vente d'eau – devrait augmenter un peu car le tarif appliqué sera celui d'une collectivité non adhérente : + 1 800 €.

Le Syndicat va se trouver dans une situation paradoxale : les investissements seront de plus en plus lourds pour assurer la qualité de l'eau produite et sa quantité mais OUEST 35 va dégager moins d'autofinancement pour alimenter sa section d'investissement.

Ce constat est aggravé par les hausses prévisibles :

- . Du prix d'achat d'eau auprès de l'E.P.T.B. ;
- . Du tarif délégataire (Fin de contrat et hausse des indices).

Dans ce contexte contraint, OUEST 35 devra, en fonction des décisions à prendre en matière de traitement de l'eau, envisager de nouvelles augmentations de la part syndicale.

*
**
*